



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

Convocation du 3 avril 2023

Affichage du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : ESCRICH-FONS Esther - AMILLHAT GROLLIER Isabelle - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard – BARBE Cécile - DAVANT Dominique

Absente excusée : CREMEY Sylvie

Absente : FONS Alizée

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

OBJET : Délibération 2023-04-13

Approbation du budget primitif 2023

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	76 754.32 €	Produits des services	623.00 €
Charges de personnel	14 150.00 €	Impôts et taxes	48 084.00 €
Atténuation de produits	9 261.00 €	Dotations et participations	28 385.23 €
Autres charges de gestion courante	52 778.61 €	Autre produits de gestion courante	9 096.00 €
Charges financières	635.00 €	Excédent 2022	62 276.29 €
Charges exceptionnelles	100.00 €	Attribution de compensation (impôts)	10 637.00 €
Virement section investissement	5 422.59 €		
TOTAL	159 101.52 €	TOTAL	159 101.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations équipement	67 000.00 €	Dotations fonds divers	65 198.95 €
Remboursements emprunts	8 350.00 €	virement de la section de fonctionnement	5 422.59 €
Report solde d'exécution négatif	55.19 €	Reste à réaliser 2022	4 783.65 €
TOTAL	75 405.19 €	TOTAL	75 405.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 7 voix
abstention, le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 031-213104854-20230411-D2023_04_13-DE

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	76 754.32 €	Produits des services	623.00 €
Charges de personnel	14 150.00 €	Impôts et taxes	48 084.00 €
Atténuation de produits	9 261.00 €	Dotations et participations	28 385.23 €
Autres charges de gestion courante	52 778.61 €	Autre produits de gestion courante	9 096.00 €
Charges financières	635.00 €	Excédent 2022	62 276.29 €
Charges exceptionnelles	100.00 €	Attribution de compensation (impôts)	10 637.00 €
Virement section investissement	5 422.59 €		
TOTAL	159 101.52 €	TOTAL	159 101.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations équipement	67 000.00 €	Dotations fonds divers	65 198.95 €
Remboursements emprunts	8 350.00 €	virement de la section de fonctionnement	5 422.59 €
Re port solde d'exécution négatif	55.19 €	Reste à réaliser 2022	4 783.65 €
TOTAL	75 405.19 €	TOTAL	75 405.19 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois au siège de la commune.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 11 avril 2023



Mme **ESCRICH FONS** Esther
Maire

Mme **BARBE** Cécile
Secrétaire de séance

Délibération N° 2023-04-13
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 7
Absente excusée : 1
Absente : 1
Votants : 7
Procuration : 0
Formalités effectuées le 12 avril 2023